

## **CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 24 MARS 2016**

---

### **PROCES VERBAL**

En conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales Madame le Maire annonce la séance du Conseil Municipal ouverte à 18h30.

#### **Procurations :**

M. Michel MARTIN a donné procuration à Mme Hélène GENTE  
Mme Françoise CHEROUTE a donné procuration à Mme Emmanuelle AZARD  
Mme Valentine HENTIC a donné procuration à M. BRUCHET  
Mme Mauricette AGIER a donné procuration à M. Christian BRONDOLIN  
Mme GUY a donné procuration à Mme LEMAITRE  
M. MOTOT a donné procuration à M. ALLEGRINI  
M. J.Pierre CHABERT a donné procuration à M. Philippe PIGNET

M.ARMENICO précise qu'il représente Mme ANDREIS mais qu'il n'a pas sa procuration.  
Mme le Maire rappelle que lors du dernier conseil M.FARRO avait avancé la même raison et la procuration n'avait été portée qu'une semaine après.  
Mme le Maire précise que la procuration doit être donnée le jour même du conseil et refuse de prendre en compte la demande de M.ARMENICO.

M. Christian BRONDOLIN est désigné pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

En préséance Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'observer une minute de silence en hommage aux victimes des attentats de Bruxelles.

Mme le Maire demande d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 09 Mars 2016.

Le Procès-verbal est voté à l'**Unanimité**.

Arrivée de M MOTOT qui prend sa place dans l'assemblée délibérante.

#### **Rapport n°1 : Approbation du Contrat de Mixité Sociale (CMS).**

Rapport présenté par M. BRUCHET.

Mme le Maire précise que cela a été un travail conséquent, travaillé en concertation avec la DDTM et la commune pour un contrat réaliste qui s'appuie sur une étude des dents creuses et densification urbaine .De plus il peut nous faire baisser fortement les pénalités pour carence de logements sociaux.

Mme le Maire invite tout le conseil municipal à la signature du contrat avec le préfet la date n'étant pas encore fixée.

Vote à la **Majorité**.

4 abstentions Mrs FARRO, ARMENICO, FERREINT et Mme REILLE.

## **Rapport n°2 : Attribution des subventions aux associations.**

Rapport présenté par M. ALLEGRINI.

Présentation des critères d'attributions des subventions par la projection d'un Power point.

Mme REILLE demande pourquoi certaines associations voient leurs subventions baisser.

M. ALLEGRINI reprend la liste de toutes les associations pour faire le point et expliquer la répartition des subventions octroyées avec quelques précisions notamment :

- **Rugby** : a subi une baisse de ses adhérents.
- **Tir à l'arc** : n'a pas fait de demande de subvention.
- **Ecole de musique** reçoit un versement exceptionnel de 9 000€ pour soutenir les familles Mallemortaises dont les enfants sont inscrits à l'école de musique, de théâtre, de dessin et dont la subvention n'avait pas été versée pour l'année 2014/2015.

M PIGNET demande s'il s'agit bien de la dernière année que l'on octroie cette aide.

Mme le Maire confirme et précise qu'il s'agit là d'une régularisation N-1 an.

- **Aide au voyage scolaire du collègue** cette subvention ne sera versée que si le voyage est confirmé par le collègue (plan Vigipirate toujours en vigueur).

- **Subventions aux associations de commerçants** :

Mme REILLE souhaite une explication sur la différence du montant accordé à l'UCAM et à l'APMP.

M ALLEGRINI donne le chiffre d'adhésion pour chacune d'elle, soit pour l'UCAM 80 adhérents, et l'APMP 16 adhérents.

Mme REILLE rapporte des propos laissant entendre que la Mairie ne permet pas l'APMP d'organiser ses manifestations et les reprend à son compte.

Mme le Maire souhaite rétablir la vérité et ne peut pas laisser dire de tels propos. Elle rappelle que les associations porteuses de projet sont les bienvenues, elles doivent informer M. LAQUAY, délégué aux festivités, en Février minimum pour construire le budget et envisager ensemble la manifestation. A ce moment-là une aide financière, matérielle, logistique est envisageable. On parle alors de collaboration, de partenariat. La présidente de l'APMP a été invitée avec le président de l'UCAM pour clarifier la situation car l'année précédente cela ne s'était pas déroulé ainsi et la Mairie n'était toujours pas au courant, 1 mois avant, de la manifestation et de son coût. Ceci n'est pas gérable pour la collectivité.

Aussi la commission Animation a repris certaines manifestations à sa charge pour qu'il n'y ait plus de confusion sur les associations porteuses de projet et la Mairie, cela marche très bien, exemple le « Marché de Noël ».

M. FARRO fait remarquer une erreur sur le total des subventions 2015 dans la rubrique divers.

M ALLEGRINI calcule et en effet s'aperçoit que la subvention du périscolaire de « Vivons ensemble » a été déplacée dans la rubrique des conventions d'objectifs.

- **Pompier** :

Mme EIDENWEIL demande pourquoi la subvention a baissé.

M ALLEGRINI précise que l'an dernier il avait eu une aide exceptionnelle pour location de salle en 2015.

- **Croix rouge** :

Mme REILLE demande des précisions sur la baisse de subvention à cette association

M ALLEGRINI informe Que la croix rouge n'assure plus de permanence sur la commune.

Mmes BREMOND, AZARD, ARTERO et M.PIGNET, Présidents d'associations ne prennent pas part au vote.

Vote à l'**Unanimité**.

### **Rapport n°3 : Modification du régime de la taxe de séjour**

Rapport présenté par Mme le Maire.

Aucun débat.

Vote à la **Majorité**.

4 votes contre Mrs FARRO, ARMENICO, FERREINT et Mme REILLE.

### **Rapport n°4: Création d'emplois en catégorie B.**

Rapport présenté par M : ALLEGRINI.

Mme le Maire Précise qu'il s'agit de nommer au grade supérieur un agent qui a réussi un examen et que le grade actuel de cet agent sera enlevé du tableau des effectifs lors du prochain Comité Technique.

Vote à l'**Unanimité**.

### **Rapport n°5 : Convention d'adhésion avec la Maison Des Adolescents des Bouches-du-Rhône (MDA13nord).**

Rapport présenté par Mme le Maire.

Aucun débat.

Vote à l'**Unanimité**.

### **Rapport n°6 : Aménagement du parking du cimetière dans le cadre des travaux de l'extension du Syndicat Mixte d'Aménagement de la vallée de la Durance (SMAVD).**

Rapport présenté par Mme le Maire.

M.PIGNET demande où se situe le parking.

Mme le Maire répond que le parking se trouve en contre bas de la nouvelle salle de réunion du SMAVD.

Mme POURCIN s'interroge sur le nombre de places disponibles.

Mme le Maire répond que le nombre de places n'est pas précisément défini mais il s'agirait d'environ 50 places sachant que la salle de réception peut accueillir 300 personnes.

En dehors des réunions organisées par le SMAVD, le parking reste à la disposition de la commune.

M LEGIER précise que l'inauguration de la salle de réception est prévue au 31 mars 2016.

Vote à l'**Unanimité**.

Arrivée de M .MARTIN et de Mmes CHEROUTE et GUY.

### **Rapport n°7 : Modification de la composition de certaines commissions Municipales.**

Rapport présenté par Mme le Maire.

Mme POURCIN nouvellement élue, en remplacement de Mme Mandin démissionnaire, souhaite intégrer les commissions communales suivantes :

- Commission du Développement Economique
- Commission du Tourisme
- Commission des Affaires Sociales
- Commission de la Communication

Aucun débat.

Vote à l'Unanimité.

### **Compte rendu de délégation - communication des décisions.**

Mme le Maire fait lecture des actes réalisés dans le cadre de ses délégations.

M FARRO demande pourquoi la commune a acheté 4 véhicules en 15 jours sans faire d'appel d'offre pour une somme dépassant 25 000 €.

Mme le Maire précise que pour un achat auprès de l'UGAP (centrale d'achats des collectivités) il n'est pas nécessaire de faire un marché d'appel d'offre.

M. VINCENT, DGS, prend la parole pour expliquer le rôle de l'UGAP. Il s'agit d'une centrale d'achat étatique qui a déjà fait les appels d'offres avant de proposer ces produits aux collectivités, une facilité pour les communes.

M FARRO voit la commande de mobilier pour la salle du conseil et la commande de mobilier de l'école Jolio Curie à la même société pour un montant supérieur à 25 000€ sans appel d'offre ?

Mme le Maire rappelle qu'il ne s'agit pas de la même société il n'y a donc pas de cumul. Mme POURCIN souhaite savoir à qui ces véhicules seront attribués.

Mme le Maire affirme qu'il était nécessaire de « rajeunir » le parc automobile notamment aux Services techniques et à la Police municipale sachant que les véhicules dégradés coûtent plus cher en entretien.

### **Questions orales.**

M PIGNET demande pourquoi la commune ne maintient pas l'accueil des enfants pendant les jours de grève des enseignants comme le prévoit la loi.

Mme le Maire dit que ce choix est justifié car le service minimum ne garantit pas une totale sécurité et une qualité d'accueil pour les enfants. On doit mettre en place toute l'année des consignes de sécurité en cas de problème, on fait des simulations, des confinements, des évacuations, on écrit un PPMS avec des personnes référentes, des personnes impliquées dans le déclenchement des procédures en cas d'incident mais comment réagir un jour de grève en cas de problème. La sécurité doit être notre priorité, il faut l'expliquer aux parents et porter ces arguments. On demande une vigilance au quotidien, le personnel des écoles l'applique, la mise en place du droit d'accueil avec du personnel non préparé ne respecte pas ce principe de sécurité.

Mme CHEROUTE précise qu'il est difficile d'anticiper sachant que les enseignants ne sont pas tenus de déclarer s'ils font grève ils donnent juste leurs intentions, de même pour le personnel municipal ce qui complique la gestion du personnel.

M.PIGNET informe que l'état peut participer à ce surcoût. Il relève que les barrières de sécurité ont été enlevées aux abords de l'école.

Mme le Maire précise que seules les barrières au niveau des places de stationnements qui ont été retirées sur recommandation de la police municipale afin de ne pas plus pénaliser les parents pour le stationnement. La gendarmerie préconise surtout la surveillance aux entrées des écoles.

Mme POURCIN dit que des riverains se plaignent de la vitesse excessive rue Joliot Curie.

M.MARTIN répond que mardi soir l'AMO nous rend l'analyse pour la désignation du maître d'œuvre pour des travaux prévus septembre 2016. Quand les études seront avancées une réunion d'information, aux riverains, sera organisée pour leur présenter le projet.

M.ARMENICO demande des informations concernant les garages rue L. Rayon.

Mme le Maire précise que ce projet est en attente mais une étude de faisabilité va être lancée en 2016.

M.PIGNET demande si les garages sont loués.

Mme le Maire confirme la location de ces garages.

Prochain Conseil Municipal le 18 Mai 2016.

**La séance est levée à 20H.**